



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 24 février 2020

Au Conseil communal de la commune de Montilliez

Préavis relatif à une demande de crédit pour la mise aux normes incendie du collège de Poliez-le-Grand

N° 32/2020 – séance du 23 mars 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En note 3 du recensement architectural du canton de Vaud, le bâtiment du collège de Poliez-le-Grand construit en 1909-1910 a, dès sa conception, eu une affectation publique mixte avec la création de trois salles de classes au rez et au 1^{er} étage, ainsi que deux logements de fonction, également au 1^{er} étage.

Une salle accueillant un jardin d'enfants est affectée en 1990 dans la toiture en mansarde des combles côté Sud Est.

Obligatoires, les normes édictées par l'ECA imposant une révision et une mise en conformité du concept de protection incendie autorisent le maintien de l'activité de deux classes et du jardin d'enfants, ce dernier étant doté d'une autorisation d'exercer jusqu'en 2024.

2. Fiche technique

Définis par un bureau d'ingénieur spécialisé en protection incendie, les travaux imposés pour cette mise en conformité et la création d'un chemin de fuite concernent :

- a) Le changement de neuf portes palières type EI30 et leurs encadrements ;
- b) Le changement de deux portes d'entrées avec ouverture dans le sens de l'extérieur du bâtiment ;
- c) Le cloisonnement par une paroi anti-feu de l'accès aux galetas et clocher du collège ;
- d) Le recouvrement en placo-plâtre du plafond en lames de bois de la cage d'escaliers ;
- e) Une signalétique des voies d'évacuation avec éclairage de sécurité ;
- f) La formation des personnes travaillant dans l'établissement sur le comportement à adopter en cas d'incendie ;
- g) La délivrance du certificat de conformité des travaux.

3. Coûts

Descriptif	Coût TTC	
- Portes palières EI30 à peindre, y.c. encadrements	CHF	27'500.-
- Portes d'entrée immeuble	CHF	20'500.-
- Travaux de peinture portes et encadrements	CHF	3'000.-
- Plafond anti-feu	CHF	5'000.-
- Echafaudage	CHF	2'300.-
- Electricité et signalétique	CHF	13'000.-
- Honoraires bureau d'ingénieur	CHF	3'800.-
- Raccordement à l'existant (estimation)	CHF	3'000.-
Total	CHF	78'100.-

Ces travaux sont à effectuer durant la période des vacances scolaires d'été (juillet et août 2020).

4. Financement

La Municipalité prévoit le financement de cet investissement de la manière suivante :

- financer ces travaux par la trésorerie courante ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement financier ;
- amortir l'investissement net de CHF 78'100.- sur une durée de 5 ans.

Le montant des travaux concernant les classes et pris en compte pour le calcul du loyer par l'ASIRE est chiffré à CHF 20'000.-

Ceci permettra une augmentation du loyer d'environ CHF 4'000.- par année, eu égard à la fermeture du collège, planifiée en 2025, dans la stratégie Ambition2030 de l'ASIRE.

L'annonce de travaux selon le processus d'investissement demandé par l'ASIRE a été respecté.

5. Conclusion

Après étude de ce dossier, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- Vu le préavis 32/2020 de la Municipalité,
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

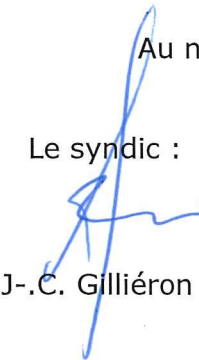
DECIDE :

1. d'adopter le préavis relatif à une demande de crédit pour la mise aux normes incendie du collège de Poliez-le-Grand ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis ;
3. d'accorder à cet effet un crédit de CHF 78'100.- ;
4. de financer ces travaux par la trésorerie courante ou, si nécessaire tout ou partie, par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir l'investissement net de CHF 78'100.- sur une durée de 5 ans à raison de CHF 15'620.- par an dès le budget 2021 par le compte 358.331.01.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 février 2020.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :		La secrétaire adj. :
 J.-C. Gilliéron		 C. Reinhard

Délégué municipal : Jean-Claude Gilliéron